

**Base permanente des équipements / BPE** : La base permanente des équipements (BPE) est réalisée par l'Insee annuellement, avec comme date de référence le 1<sup>er</sup> janvier, depuis 2007. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

La localisation fine des équipements et de la population, au niveau de la commune et des îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS), permet de calculer des distances (entre communes équipées et non équipées par exemple), d'étudier la concentration spatiale des équipements, de mettre en rapport les équipements et leurs utilisateurs potentiels.

• **Gamme de proximité** : banque, caisse d'Épargne, bureau de poste, relais poste, agence postale, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, épicerie, supérette, boulangerie, boucherie, charcuterie, fleuriste, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, salle de sport spécialisée ;

• **Gamme intermédiaire** : Police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, supermarché, librairie, papeterie, journaux, magasin de vêtements, magasin d'équipements du foyer, magasin de chaussures, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin d'articles de sports et de loisirs, droguerie, quincaillerie, bricolage, parfumerie, horlogerie, bijouterie, magasin d'optique, station service, collègue, sage-femme, orthophoniste, pédicure, podologue, laboratoire d'analyses et de biologie médicale, ambulance, personnes âgées : hébergement, personnes âgées : soins à domicile, personnes âgées : services d'aide, garde d'enfant d'âge préscolaire, gare, bassin de natation, athlétisme, roller, skate, vélo bicross ou freestyle ;

• **Gamme supérieure** : pôle emploi : réseau de proximité, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, magasin de revêtements murs et sols, lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, centre de formation d'apprentis (hors agriculture), établissement de santé de court séjour, établissement de santé de moyen séjour, établissement de santé de long séjour, établissement psychiatrique, urgences, maternité, centre de santé, structures psychiatriques en ambulatoire, dialyse, spécialiste en cardiologie, spécialiste en dermatologie et vénéréologie, spécialiste en gynécologie, spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie, spécialiste en psychiatrie, spécialiste en ophtalmologie, spécialiste

en oto-rhino-laryngologie, spécialiste en pédiatrie, spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, orthoptiste, audio prothésiste, psychomotricien, enfants handicapés : hébergement, enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires, adultes handicapés : hébergement, adultes handicapés : services, travail protégé, aide sociale à l'enfance : hébergement, théâtre, cinéma, musée.

**Connaissance locale de l'appareil productif / Clap** : C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- des données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007) ;
- du système d'information sur les agents de l'État.

**Revenus localisés sociaux et fiscaux (Dispositif) / FiLoSoFi** : Le dispositif « Fichier Localisé Social et Fiscal » (Filosophi) remplace les anciens dispositifs « Revenus fiscaux localisés » (RFL) et « Revenus disponibles localisés » (RDL). Sa principale valeur ajoutée est d'effectuer de façon nouvelle un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, ce qui permet une estimation plus précise des prestations réellement perçues par les ménages à des niveaux locaux fins. Le dispositif Filosophi permet désormais une observation du revenu disponible des ménages (ce dont ils disposent au cours d'une année pour consommer et épargner) à un niveau territorial plus fin que le département, jusqu'à l'échelon infra-communal. Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités, des niveaux de vie et de la pauvreté.

**Recensement de la population** : Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

## BIBLIOGRAPHIE :

- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département du Calvados », *Insee Flash Normandie* n° 32, février 2017
- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de l'Eure », *Insee Flash Normandie* n° 33, février 2017
- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Manche », *Insee Flash Normandie* n° 34, février 2017

- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de l'Orne », *Insee Flash Normandie* n° 35, février 2017
- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Seine-Maritime », *Insee Flash Normandie* n° 36, février 2017

## **C**hômeur (recensement de la population)

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

*Remarque : Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT (et inversement).*

## **C**ommunauté de communes

La communauté de communes est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Les conditions « d'un seul tenant et sans enclave » ne sont pas exigées pour les communautés de communes existant à la date de la publication de la loi du 12 juillet 1999 ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de villes en application de cette même loi (cf. art. 51 et 56).

## **C**ommunauté d'agglomération

La communauté d'agglomération est un EPCI regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

## **C**omposition des familles

Chaque personne d'un ménage ne peut appartenir, tout au plus, qu'à une seule famille. Une famille comprend :

- soit un couple (marié ou non) et, le cas échéant, ses enfants ;
- soit une personne sans conjoint et ses enfants (famille monoparentale). L'enfant de la famille est compté comme tel, quel que soit son âge. Ce peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, enfant adopté, enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant de la famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant de la famille ».

## **D**éciles

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires (et au-dessous duquel se situent 90 % des salaires).

## **D**ensité médicale

La densité médicale est le ratio qui rapporte les effectifs de médecins (omnipraticiens, spécialistes, etc.) à la population d'un territoire donné. La densité médicale s'exprime en nombre de médecins (par exemple) pour 100 000 habitants.

## **E**mploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

## **E**mploi

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

## **E**PCI

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

## **E**tablishement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc.

## **F**amille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son(s) enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

## **F**amille monoparentale

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

## **F**amille nombreuse

Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

## Hébergement collectif touristique

On entend par hébergement collectif touristique toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges, etc.).

## Inactifs

Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, etc.

## Logement

Un logement, ou logement ordinaire, est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- Séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, etc.) ;
- Indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses, etc.) ne sont pas considérés comme des logements. Les logements de fonction sont, quant à eux, considérés comme des logements.

## Logement occasionnel

Un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

## Médiane

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

## Ménage

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage.

## Ménage fiscal

Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite « déclaration n°2042 ») et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).

Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- Les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants). Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants).
- Les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention, etc.).
- Les sans-abri.

*Remarque : Le ménage fiscal ne coïncide pas nécessairement avec les notions habituelles du ménage (que ce soit au sens du recensement de la population ou au sens des enquêtes auprès des ménages).*

## Métropole

Une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes « d'un seul tenant et sans enclave » qui « s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion » (art. L5217-1 CGCT). C'est la loi du 16 décembre 2010 qui a créé ce nouveau modèle d'EPCI à fiscalité propre. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a réformé le statut de la métropole.

## Population active (recensement de la population)

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- Exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel ;
- Aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- Être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- Être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- Être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- Être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

*Remarque : ne sont pas retenues les personnes qui, bien que s'étant déclarées chômeurs, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.*

## Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

## Résidence secondaire

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

## Résidence disponible

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

## Salaire médian

Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

## Secteur d'activité

Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale exercée (APE). Cette activité principale est appréciée au regard de la Nomenclature d'activité économique française (NAF). Il est toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de la production de données de synthèse pour l'analyse économique et la diffusion.

## Solde apparent des entrées sorties

Le solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

## Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

## Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement définit la situation juridique du ménage concernant l'occupation de sa résidence principale. On

distingue trois statuts principaux :

- Le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- Le statut de locataire, sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent ;
- Le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.

*Remarque : Depuis 2004, les ménages usufruitiers de leur résidence principale (suite à une donation-partage ou une vente en viager par exemple) sont considérés comme propriétaires au recensement de la population et à l'enquête logement. Ils étaient considérés comme logés gratuitement dans les recensements et les enquêtes antérieurs.*

## Taux de chômage (recensement de la population)

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs, au sens du recensement, dans la population active au sens du recensement.

## Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

## Unité de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille.

Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

# Insee Dossier

Normandie

## Les établissements publics de coopération intercommunale normands au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle carte de l'intercommunalité s'est mise en place avec la création de 73 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire normand, certains d'entre eux débordant sur les régions voisines. De tailles très variables, neuf communes pour le plus petit et jusqu'à plus de 130 pour le plus grand, ces EPCI sont aussi très divers par leurs caractéristiques économiques et démographiques ainsi que par les conditions de vie de leurs habitants. L'Insee Normandie dresse ici un portrait de chacun des EPCI normands au travers d'une courte analyse et de nombreux tableaux et graphiques sur la population, la composition des ménages, les niveaux de formation, le logement, l'accès aux équipements et aux soins, l'activité, l'emploi et les niveaux de vie.

Insee Dossier n° 5  
Avril 2017

ISSN : 2493-7452 (en ligne)

**Insee Normandie**  
5, rue Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN Cedex

**Directeur de la publication :**  
Daniel Brondel

**Rédactrice en chef :**  
Maryse Cadalanu

**Attachés de presse :**  
Martine Chéron (Rouen)  
Tél : 02.35.52.49.75  
Philippe Lemarchand (Caen)  
Tél : 02.31.45.72.88

**Mise en page :**  
Agence Elixir, Besançon  
Crédits photos : Minefi - Sircom

**Crédits photos :**  
Minefi-circom (photo 2)  
©www.calvados-tourisme.com (photo 1 & 3)

© Insee 2017

